



Cumul des fonctions SS4

Préalable



Domaine : Amiante

Objectif de la formation

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrément induits.

Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source.

Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer.

Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

Pré-requis

Savoir lire et écrire le français ;

Présenter un avis d'aptitude médicale au poste de travail.

Moyen pédagogique

Apports théoriques, diaporamas.

Études de cas pratiques.

Mise en situation sur plate-forme pédagogique disposant de l'ensemble des moyens matériels conformément à l'arrêté du 23 février 2012.

Formateur titulaire d'une attestation de compétence « prévention du risque amiante » délivrée par l'INRS ou disposant de compétence dans le domaine de l'amiante et de la prévention des risques conformément à l'arrêté du 23 février 2012

Programme

Comprendre les exigences de la réglementation « travail » et ses évolutions.

Comprendre les exigences de la réglementation « santé publique » et ses évolutions.

Comprendre les exigences de la réglementation « environnement » et « transport » et ses évolutions.

Exploiter les documents exigibles lors de toute intervention.

S'approprier la démarche de prévention des risques.

Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque intervention.

Consulter et mobiliser tous les acteurs.

Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions sur les bases de l'évaluation des risques.

Appliquer les principes de la ventilation.

Définir des modes opératoires, des procédures et garantir la traçabilité des opérations.

Organiser la gestion des situations d'urgence.

Mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques.

Communiquer sur la démarche prévention du risque amiante mise en œuvre.

Organiser la prévention sur le chantier.

Appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier.

Gérer les situations d'urgence.

Évaluation des acquis de formation

Une épreuve théorique de 20 minutes est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple permettant d'évaluer le stagiaire.

Une épreuve pratique de 60 minutes incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire.

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétence validant les acquis.

Public concerné :

Un même travailleur assurant, au sein de l'entreprise, les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur.

Durée :

Durée : 5 jours (35 heures) consécutifs ou non.

Activité relevant de l'article R 4412-144 du Code du Travail

Formation conforme à l'arrêté du 23 Février 2012

Fiche descriptive suivant document de référence du dispositif de formation amiante sous-section 4 – V1.5-2016 de l'INRS

Contact : 02.35.67.31.55

contact@sfi-formations.fr